

25 MARS 2019, JOURNÉE MONDIALE DES CONSOMMATEURS

À cette occasion, l'Adéic-LR en partenariat avec les Centres techniques régionaux de la consommation PACA et Languedoc-Roussillon organisent une conférence et une exposition sous le patronage de la Commission européenne : Quels sont vos droits en matière de consommation dans l'Union européenne (UE) ?



Sous le patronage de la Représentation en France de la Commission européenne

Achats, transports, santé, sécurité ou litiges. L'exposition répond aux questions essentielles que vous vous posez dans votre vie quotidienne.

- J'ai acheté un produit dans un pays de l'UE. Il ne fonctionne pas. Que faire ?
- Mon vol/bus/train ou ferry vient d'être annulé. Quels sont mes droits ?
- Je souhaite acheter un véhicule dans un autre pays de l'Union européenne. À quoi dois-je faire attention ?
- J'ai commandé un produit sur un site internet européen mais il ne me plaît pas. Que faire ?
- J'ai eu un problème de santé nécessitant des soins urgents dans un pays de l'Union européenne, comment puis-je me faire rembourser ?
- Suis-je sûr qu'un produit acheté est sans risque ? Quels sont les moyens pour signaler un produit dangereux ?
- Quelles sont les données obligatoires dans l'étiquetage d'un produit alimentaire ou un produit lié à l'énergie ?
- J'ai un litige avec un professionnel basé dans un pays de l'Union Européenne. À qui m'adresser ?

Rendez-vous à la Maison de l'Europe de Nîmes, 46-48 rue de la République 30900 Nîmes

L'exposition sera visible du 18 au 29 mars du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h. Conférence-débat le 25 mars à 18h. www.maison-europe-nimes.eu

Ce mois-ci dans les feuilles de chou...

À la une : 25 mars 2019 journée mondiale des consommateurs

Enquête

☆ La qualité de vie en Occitanie

Règlementation

☆ La loi ELAN

☆ Des aides à la rénovation énergétiques de son habitat

Ils l'ont vu. Et vous ?

☆ Quelques minutes pour des vidéos en ligne

Ils l'ont lu. Et vous ?

☆ Le guide Ecofrugal

Ils le font. Et vous ?

☆ Le numérique au secours des consommateurs ?

Vie de l'Adéic-LR

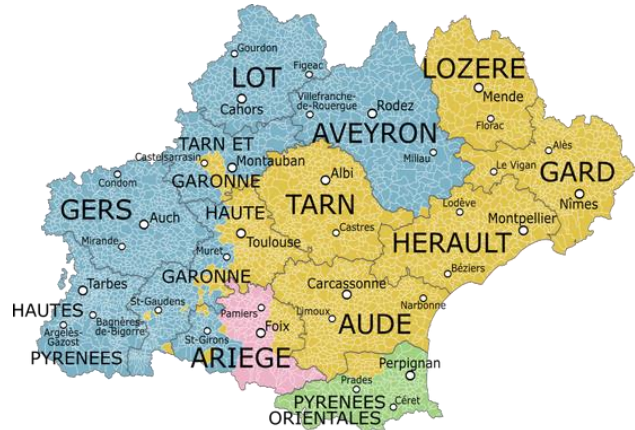
☆ Journal d'une rédactrice engagée dans le zéro déchet

☆ Dans l'agenda de mars 2019

Enquête

LA QUALITÉ DE VIE EN OCCITANIE

Une analyse de l'INSEE, publiée en janvier 2019. La qualité de vie, ou le bien-être, est à la fois une notion objective et subjective. L'INSEE privilégie l'approche objective à travers les conditions de vie susceptibles d'influencer le ressenti. La qualité de vie dans les territoires d'Occitanie offre un tableau contrasté avec six profils de territoires.



Avec 1,5 million d'habitants en 2015, **les agglomérations de Toulouse et de Montpellier**, concentrent le quart de la population de la région sur 3 % de sa superficie. Les habitants de ces métropoles bénéficient d'un accès facile et rapide aux services (*commerces, établissements scolaires, services de soins*) et d'un niveau de vie élevé. Globalement, la population dispose d'un degré de formation élevé et l'insertion professionnelle des jeunes est bonne. Le niveau de vie médian des habitants de ces espaces « métropolitains » est de 10 % supérieur à celui de la région Occitanie (*avec 21 725 euros annuels en 2015, contre 19 672 euros*). Cependant, des populations fragiles coexistent et de fortes inégalités subsistent. Ainsi, le maximum de revenu disponible des 10 % des habitants les plus pauvres est 4 fois plus faible que le minimum de revenu disponible des 10 % habitants les plus riches. C'est aussi dans ces zones que l'on trouve les plus petits logements.

La périphérie de Toulouse regroupe 440 000 habitants, soit 8 % de la population régionale, répartis sur 9 % de sa superficie. Le chômage y est moins élevé qu'ailleurs. Les habitants bénéficient d'un niveau de vie important et d'un accès rapide aux services. Ces espaces sont plus homogènes en matière de niveau de vie et leurs habitants profitent d'un cadre de vie plus agréable (*espaces naturels et logements plus spacieux*). Le point noir reste le déplacement domicile-travail. Qu'il s'agisse d'un choix ou non, beaucoup d'actifs sont éloignés de leur lieu de travail, ce qui implique de longs déplacements quotidiens, effectués principalement en voiture. Le temps de transport empiète sur les loisirs et la vie familiale.

Les territoires du littoral, Nîmes, Béziers, Narbonne, Perpignan, le Carcassonnais, l'Appaméen, le Montalbanais et le Tarbais regroupent 1,8 million d'habitants, soit 31 % de la population sur 15 % de sa superficie. Ces zones, constituées d'un tissu urbain dense, offrent une grande proximité de l'ensemble des services. Toutefois, en périodes estivales, sur la bande littorale, l'accès peut y être restreint du fait de l'afflux touristique.

La part des chômeurs est supérieure à celle du niveau régional. Le chômage de longue durée y est important. Le nombre de personnes vivant dans un logement sur-occupé est élevé. Les familles monoparentales sont nombreuses et l'insertion professionnelle des jeunes est difficile. Par ailleurs, une part importante de la population vit sous le seuil de pauvreté et le niveau de vie des habitants (18 630 euros) est inférieur à la moyenne régionale.

Les bassins de vie de l'arrière-pays méditerranéen (ainsi que deux bassins ariégeois : le Couserans, l'Hers et Olmes) rassemblent 7 % de la population régionale sur 16 % de sa superficie. Ils cumulent un certain nombre de difficultés mais la pauvreté y est bien plus marquée qu'ailleurs, avec 1 personne sur 4 qui vit sous le seuil de pauvreté. Le chômage de longue durée y est plus élevé, comme la proportion de jeunes non insérés, ni en emploi ni en études. Dans ce territoire rural, éloigné des grandes zones urbaines, l'accès aux services, en particulier aux services de soins de proximité est plus difficile. Cette situation affecte notamment les personnes âgées nombreuses, souvent seules et avec parfois de faibles revenus (15 % des personnes de 60 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté).

Les villes de taille moyenne et leur pourtour (Foix, Cahors, Albi, Auch, Millau) et les bassins touristiques de montagne regroupent 1,3 million de personnes, sur 36 % de sa superficie. Les conditions d'accès aux services sont plutôt favorables à l'exception de zones des Pyrénées, plus enclavées (Nestes, Haut-Comminges, Cerdagne et Capcir).

Les conditions de vie matérielles et l'insertion professionnelle sont relativement bonnes. Le niveau de vie médian de la population est proche de celui de l'ensemble de la région. Les inégalités de niveau de vie y sont cependant mesurées. Par ailleurs, la part des chômeurs de longue durée, celles des jeunes non insérés et des familles monoparentales sont peu importantes. Les caractéristiques des emplois offerts sur ces territoires sont en adéquation avec celles des actifs résidents, réduisant ainsi les déplacements domicile-travail : plus de 8 actifs sur 10 travaillent à 30 minutes ou moins de leur lieu de résidence.

L'Est de l'Aveyron, le Haut-Languedoc, une grande partie de la Lozère, la Haute Ariège, l'Astarac, le Quercy Blanc, la Bouriane et le Figeacois se caractérisent par des difficultés d'accès aux services. Ces territoires très ruraux et montagneux (18 habitants au km²) regroupent seulement 5 % des habitants de la région sur 21 % de son territoire. Le temps d'accès aux services est le plus élevé de la région. En ce qui concerne les soins de proximité (*médecin généraliste, pharmacie, kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, infirmier*), 1 personne sur 6 réside à plus de vingt minutes d'au moins un de ces cinq services, contre 1 sur 100 dans la région.

Cet éloignement des services de la vie quotidienne influe négativement sur la qualité de vie des habitants, surtout dans des territoires où la population est âgée avec 1 jeune de moins de 20 ans pour 1,4 personne de 65 ans ou plus. Par ailleurs, de nombreux ménages consacrent une part significative de leur budget pour se chauffer. En revanche, même si le niveau de vie médian des habitants est inférieur à celui des bassins plus urbains, beaucoup ont un emploi, le plus souvent stable et le chômage de longue durée y est le plus bas de l'ensemble des bassins de vie d'Occitanie.

Pour en savoir plus :  www.insee.fr/fr/statistiques/3690864

Réglementation

LA LOI ELAN

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 octobre 2018 est construite autour de quatre grands objectifs :

- **construire plus, mieux et moins cher,**
- **évolutions du secteur du logement social,**
- **répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale,**
- **améliorer le cadre de vie.**

Quel que soit notre mode de logement, nous sommes tous concernés. Un document de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) nous permet de faire le point. En voici les grandes lignes.



Construire plus, mieux et moins cher par, notamment, la mobilisation du foncier, la transformation de bureaux en logements, la simplification des normes et des procédures d'urbanisme et la dématérialisation des demandes de permis de construire, la simplification de l'acte de construire, par exemple, en introduisant la possibilité de construire des logements évolutifs ou réversibles pour l'accueil de personnes en situation de handicap ;

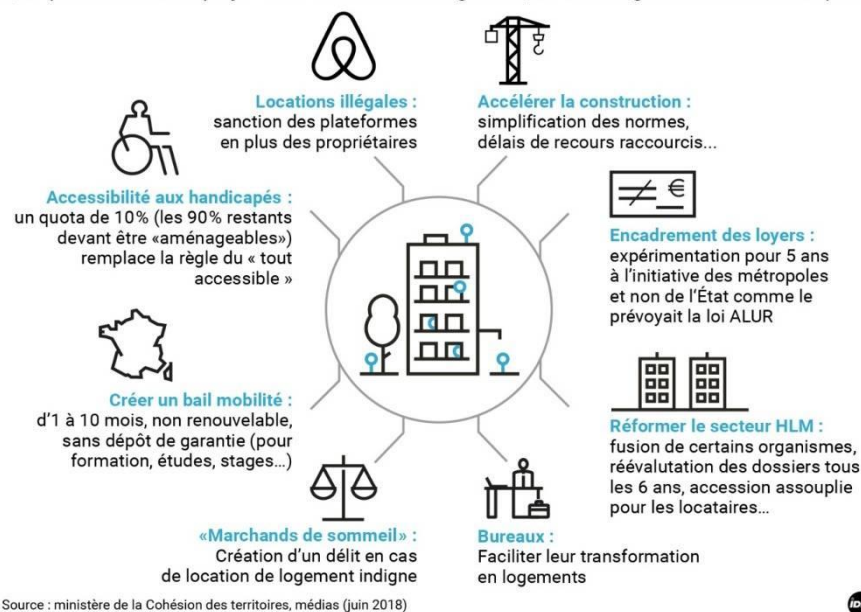
Évolutions du secteur du logement social par des regroupements ou des fusions entre organismes HLM, avec l'objectif de mutualiser les ressources, pour une meilleure utilisation des aides publiques.

Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale en aidant à la mobilité, en instaurant un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire, en donnant un statut à l’habitat inclusif et en améliorant la prévention des expulsions. La loi permet, par ailleurs, d’assurer une plus grande transparence dans l’attribution des logements sociaux.

Améliorer le cadre de vie par toute une série de mesures comme la revitalisation des centres villes, la rénovation énergétique, la lutte contre l’habitat indigne et les marchands de sommeil, la lutte contre l’occupation illicite de domiciles et de locaux à usage d’habitation, l’amélioration du droit des copropriétés, la dynamisation du secteur du logement (par exemple, création d’un bail conclu à l’aide d’outils numériques), la simplification du déploiement des réseaux de communications électroniques à très haute capacité.

Logement : le projet de loi ÉLAN

Quelques mesures du projet de loi « évolution du logement, de l’aménagement et du numérique »



Le Ministère de la Cohésion des Territoires a mis en place une infographie interactive présentant la loi : www.thinglink.com/scene/1039848238359773186

L'ADIL du Gard conseille gratuitement sur toutes les questions liées au logement : 04.66.21.22.23

www.adil30.org

Vous habitez un autre département, cherchez votre ADIL : www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/

Fédération Logement Consommation Adéc

Dans le secteur locatif social, les associations de locataires représentent et défendent l’intérêt des locataires auprès des bailleurs sociaux. Elles désignent des représentants qui ont accès aux documents concernant le calcul et l’évolution des charges locatives. Elles sont consultées et participent à des instances de concertation sur les différents aspects de la gestion des immeubles et sur les mesures relatives aux conditions d’habitat et au cadre de vie des locataires.



L’Adéc qui siège au Conseil National de la Consommation est aussi une association de locataires agréée sous le nom Fédération Logement Consommation (FLC-Adec). Ses adhérents, locataires d’un bailleur social, peuvent participer à la mise en place du Plan de Concertation locative de leur bailleur (LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l’égalité et à la citoyenneté). **Faites-nous savoir si vous souhaitez y participer, nous pouvons vous aider et, parfois aussi, vous accompagner.**

DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE SON HABITAT

Bien qu'ils soient indispensables pour la majorité des logements à l'avenir, les travaux de rénovation énergétique sont coûteux et les aides proposées paraissent compliquées. Encore peu connue, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est le principal organisme vers qui se tourner pour tout projet de rénovation énergétique.



Selon les travaux à réaliser, l'ANAH propose deux aides : Habiter Mieux sérénité et Habiter Mieux agilité. Le montant de ces aides varie selon les ressources.

L'aide Habiter Mieux sérénité est un accompagnement-conseil et une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25%. Selon les ressources, l'aide va de 35% à 50% du montant total des travaux HT (10 000€ d'aide maximum), à laquelle s'ajoute une prime Habiter Mieux pouvant aller jusqu'à 2 000 euros.

La nouvelle aide Habiter Mieux agilité, dont les montants sont similaires mais les conditions moins restrictives, permet de faire l'un des trois types de travaux au choix, dans une maison individuelle :

- Changement de chaudière ou de mode de chauffage
- Isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs
- Isolation des combles aménagés et aménageables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement). L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire.

Comment obtenir l'aide Habiter Mieux ?

Avec votre numéro fiscal et la référence de votre avis d'imposition vérifiez si vous êtes éligible aux aides aux travaux de l'Anah en vous connectant sur monprojet.anah.gouv.fr.

Si vous êtes éligible créez votre compte personnel pour déposer et suivre votre dossier. Vous serez mis en relation avec les professionnels qui suivent votre dossier pour le conseil et l'accompagnement.

L'aide Coup de pouce

À ces aides, s'ajoutent les nouvelles primes Coup de pouce Chauffage et Isolation proposées par le ministère de la transition écologique et solidaire pouvant monter jusqu'à 4000€ selon les travaux et les ressources. Cette aide passe uniquement par quelques opérateurs qui ont signé une charte avec le ministère. Elle vous permet par exemple de remplacer votre chaudière à peu de frais en cumulant l'aide de l'ANAH.

Pour toute demande d'aide, constituez d'abord le dossier et attendez d'avoir la réponse positive de l'organisme avant d'entamer les travaux. Ne vous précipitez pas malgré la pression de la société qui vous propose les travaux.

D'autres aides :

- Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut être proposée par votre Conseil régional ou votre Conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune. Votre contact local Anah peut vous renseigner sur cette possibilité.
- Vous pouvez aussi bénéficier du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et sous certaines conditions de l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) pour financer le reste à charge.

Pour en savoir plus sur les aides à la rénovation énergétique :

- Les aides de l'ANAH : www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/
- Les aides Coup de pouce : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020
- Vous pouvez également vous faire conseiller par l'ADIL (Agence Départemental de l'Information sur le Logement) ou le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de votre département.

Ils l'ont vu. Et vous ?

QUELQUES MINUTES POUR DES VIDÉOS EN LIGNE

Le GRAINE OCCITANIE, organisme éducatif en matière d'environnement, vient de mettre en ligne de nouvelles vidéos éducatives de 5 à 6 minutes, accessibles gratuitement. Elles sont destinées autant aux adultes qu'aux enfants.

Éduquer à l'eau - vidéo n°3

À travers la dynamique « Éduquer à l'Eau », le GRAINE réalise une série de vidéos pour promouvoir et faciliter le travail partenarial entre syndicats de gestion et associations d'éducation à l'environnement dans le cadre d'une approche de l'eau à l'échelle des bassins versants.



« À l'école de la nappe astienne. Comment parler de l'eau souterraine ? »

Dans cette vidéo, vous pourrez découvrir le projet « À l'école de la nappe astienne » porté par le Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de l'Astien (SMETA) en partenariat avec l'association ARE Piémont Biterrois (34).

vimeo.com/315198827

Et pour redécouvrir les deux premières vidéos ÉDUCUER A L'EAU, voici les liens :

- *Comment sensibiliser les habitants au fonctionnement d'une rivière ?* vimeo.com/314732977
- *Comment sensibiliser les habitants d'un bassin versant ?* vimeo.com/314837278

En balade & Randos – Tiques, Bonnes Pratiques

Réel enjeu sanitaire en Occitanie, les tiques font l'objet de communications par de nombreux médias. Malgré cette profusion d'informations, il n'est pas simple aujourd'hui, pour les professionnels qui encadrent des publics en pleine nature, ainsi que pour le grand public, d'avoir accès à une information claire et pédagogique sur ce sujet complexe. L'ARS Occitanie et le GRAINE Occitanie ont donc décidé de développer cette vidéo de 10 minutes.



Outre une présentation des tiques présentes en Occitanie et des principaux enjeux sanitaires associés, cette vidéo aborde les gestes de prévention ainsi que les réactions à avoir en cas de piqûre par une tique.

vimeo.com/314795586

Ils l'ont lu. Et vous ?

LE GUIDE ECOFRUGAL

Ou comment, avec des produits ou services simples, allier écologie et économie ?

Pour ceux qui ont pris conscience des menaces écologiques qui pèsent sur nos sociétés du fait de nos modes de vie, le guide Ecofrugal offre la possibilité de se lancer dès maintenant dans des actions concrètes qui allient écologie et économies.

Le guide Ecofrugal, de plus de 400 pages, est téléchargeable gratuitement sur le site *d'Ecofrugal project*. Il propose des solutions économiques et écologiques pour dépenser moins, vivre mieux et agir maintenant pour la protection de la planète. Les 99 fiches écofrugales sont classées en douze rubriques : alimentation, famille, entretien, consommation, finances, énergie, habitat, santé, loisirs, transport, technologie, travail. Un index très détaillé permet de trouver rapidement toutes les thématiques.

Les fiches écofrugales vous font découvrir des solutions économiques et écologiques à mettre en œuvre dans votre quotidien. Sur chaque fiche, une formule vous permet d'estimer ce que vous gagnez. Et si vous vous prenez au jeu, vous pouvez suivre au fil des semaines les économies que vous réalisez en utilisant l'éco-calculateur disponible sur le site.

Au-delà d'un charabia un peu « marketing », c'est un outil intéressant dans lequel il y a plein d'idées à glaner. ☺ www.ecofrugalproject.org

Ils le font. Et vous ?

LE NUMÉRIQUE AU SECOURS DES CONSOMMATEURS ?

Après les scandales alimentaires de ces dernières années, les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux produits qu'ils achètent et qu'ils mangent. Une dizaine d'applications*actuellement donnent divers conseils pour les aider dans leurs choix. Au point que certains consommateurs ne peuvent plus s'en passer pour faire les courses, voire concevoir les repas.

Ces applications n'ont pas toutes le même objectif entre, par exemple, tendre vers une alimentation plus éco-responsable, manger plus sainement ou garder la ligne. Mais toutes prétendent soutenir le consommateur à améliorer son rapport à la nourriture et à devenir progressivement un « consom'acteur ».

Leur succès auprès d'un public plus ou moins sensibilisé conduit à une plus grande prise en compte de la santé dans l'alimentation. On constate aussi une évolution du comportement pour consommer différemment. Et certains industriels proposent maintenant des produits présentés, par eux, comme « plus sains » selon... leurs propres critères.

Toutefois, ces éléments bien que positifs se trouvent tempérés par certaines voix.

Ainsi, des sociologues pensent que de nouvelles applications intégrant aussi la dimension « plaisirs de la table » seraient nécessaires. Des nutritionnistes soulignent les limites des avis formulés par les applications. Pour eux, la base de 100 grammes d'aliments souvent prise en compte n'a pas grande signification. Ils rappellent que la quantité et le dosage sont essentiels, l'important étant de manger équilibré, y compris s'il y a des graisses dans ce que nous consommons.

Alors, le numérique au secours des consommateurs ? À chacun(e) de se forger son opinion.

*Liste non exhaustive des principales applications : Far, Foodvisor, Kwalito, Maïa Coach, MyFitnessPal, Recipe Tank, Too Good To Go, Vegg'Up, Yuka.

Source: Cultures Bio n°103 – Janvier-Février 2019.

Vie de l'Adéic-LR

JOURNAL D'UNE RÉDACTRICE ENGAGÉE DANS LE ZÉRO DÉCHET

On entre dans le dur. Je poursuis ma lutte contre les déchets à l'aide des conseils de Luluzed. Si j'ai acquis toutes les règles du tri, les gestes du compostage, l'utilisation des fanes de légumes, il reste encore à ne pas faire entrer d'emballages dans ma cuisine. Et là ce n'est pas gagné.

J'arrive à programmer mes menus et la plupart de mes achats alimentaires. Dans mon caddy, je place des contenants réutilisables : sac à pain, paniers à légumes, divers bocaux – en plastique, le verre c'est trop lourd.

Sur le marché, aux halles – j'évite le supermarché, à quelques rares exceptions – si j'ai le temps de dégainer mes récipients et de dire que je ne veux pas d'emballage, je me heurte à l'autorité du vendeur – les vendeuses semblent plus averties – qui m'explique à voix forte devant les autres clients qui patientent dans la file, qu'il n'a pas le droit, que les règlements lui interdisent, que ce n'est pas hygiénique, qu'il n'a pas le temps de peser mon contenant (j'ai inscrit le poids dessus au feutre indélébile) et je finis par accepter son emballage, si ce n'est son suremballage destiné à me faire bien comprendre que j'ai tort. Dépitée, je rentre avec mon excédent de déchets et mes contenants vides...

Dominique Lassarre

DANS L'AGENDA DE MARS 2019

11 Mars – Montpellier – Réunion du Conseil d'administration du CTCR de Montpellier

22 Mars – Gallargues Le Montueux (30) - Assemblée générale des adhérents de l'Adéic Languedoc Roussillon à 14h30 au Collège Claude Chappe.

C'est tout près de la sortie d'autoroute.

Pour covoiturier, nous contacter à

administration@adeic-lr.fr

25 Mars – Nîmes – Conférence débat autour de l'exposition sur les Droits des Consommateurs en Europe à 18h à la Maison de l'Europe



Ont contribué à la rédaction du N°70 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Margot de Battista, Frédéric Chardon, Jean-Marie Chouleur, Hélène Hémet, Dominique Lassarre, Dominique Meiffren, Christophe Prudhomme, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Dominique Lassarre

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia

